

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 28 juillet 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 86 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Christine JUSTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAU - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO représenté par Cédric DUDIEUZERE - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Sébastien BARLES représenté par Patrick AMICO - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - David GALTIER représenté par Franck OHANESSIAN - Samia GHALI représentée par Catherine VESTIEU - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Hervé MENCHON - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Solange BIAGGI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Marc BLOCQUEL - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Marie MICHAUD représentée par Pierre LEMERY - Danielle MILON représentée par Jean-Pierre GIORGI - Férouz MOKHTARI représentée par Gilbert SPINELLI - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Dona RICHARD représentée par Eric MERY - Laure ROVERA représentée par Audrey GARINO - Laurent SIMON représenté par Patrick GHIGONETTO - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Sophie CAMARD - Bruno GILLES - Michel ILLAC - André MOLINO - Marine PUSTORINO-DURAND - Georges ROSSO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville 1ère série sur le territoire Marseille Provence au titre de l'année 2020
HN 021-28/07/20 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la république.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2020, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé en septembre 2019 par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancement.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 190 835 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le Territoire de La Ciotat, il est proposé de soutenir 3 structures :

ERILIA souhaite améliorer la qualité de vie de ses locataires en s'engageant dans un processus de concertation, d'accompagnement et de réalisation d'aménagement d'espaces extérieurs. Les premières phases de travaux ont déjà fait l'objet d'un vote en 2019. Il s'agit de poursuivre les démarches engagées.

Ainsi, sur trois résidences, le bailleur porte les deuxièmes phases des projets suivants :

- Sur la résidence le Logis de Brunet, il est proposé de réorganiser les espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et sécuriser les déplacements. La deuxième phase de travaux consiste à aménager un espace végétalisé, redimensionner le terrain de boule et créer un jardin partagé comme espace intergénérationnel.

Plan de financement :

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

Cout du projet : 150 000 euros
Métropole : 40 000 euros
Conseil Départemental : 40 000 euros
Ville de la Ciotat : 40 000 euros
Autofinancement : 30 000 euros

- Sur la Résidence les Matagots, l'objectif général est d'aménager les espaces résidentiels en cœur d'îlot. La deuxième phase de travaux prévoit d'améliorer la circulation piétonne avec la reprise du revêtement et le marquage des sols, ainsi que l'installation de mobilier.

Plan de financement :

Cout du projet : 97 080 euros
Métropole : 40 000 euros
Ville de la Ciotat : 37 664 euros
Autofinancement : 19 416 euros

- Sur la Résidence Fardeloup, le projet global prévoit de requalifier l'espace devant la maison de quartier. La deuxième phase de travaux consiste à créer la nouvelle entrée/sortie, le parcours sportif et de santé ainsi qu'un boulodrome.

Plan de financement :

Cout du projet : 150 000 euros
Métropole : 40 000 euros
Conseil Départemental : 40 000 euros
Ville de la Ciotat : 40 000 euros
Autofinancement : 30 000 euros

Logirem, grâce à une démarche participative, à la volonté de donner une nouvelle identité présente et de créer un nouvel espace du « bien vivre ensemble » sur la Résidence de la Treille. La deuxième phase de travaux consiste à mettre en sécurité la voirie et les accès à la Pinède, requalifier les entrées, déplacer les cheminements, créer un espace ludique et des jardins partagés.

Plan de financement :

Cout du projet : 165 480 euros
Métropole : 40 000 euros
Conseil Départemental : 40 000 euros
Ville de la Ciotat : 40 000 euros
Autofinancement : 45 480 euros

Logirem souhaite également accompagner la volonté et l'initiative des habitants d'aménager les espaces extérieurs par la création de jardins partagés et d'un lieu de convivialité au centre de la résidence du parc les arbousiers.

Le projet vise à créer :

- Dix parcelles de jardinage individuel
- Un portillon pour éviter l'intrusion des animaux
- Un espace de convivialité avec tables et bancs
- Un local en bois avec récupérateur d'eau de pluie
- Deux bacs de compostage
- Un verger d'arbres fruitiers planté sur l'ensemble des espaces

Plan de financement :

Cout du projet : 33 694 euros
Métropole : 13 477 euros
Ville de la Ciotat : 13 477 euros
Autofinancement : 6 740 euros

L'association Utop Lab Factory dispose d'un nouveau local situé dans le quartier de veille du centre-ville (Vieux La Ciotat).

Elle mène des actions de sensibilisation, d'échanges de compétences et de formation. Cet espace citoyen et polyvalent propose différents types d'accompagnement : des ateliers de pratiques écologiques, de médiation numérique, d'initiatives citoyennes et autour de la conception et fabrication d'aménagements urbains. Ses actions s'adressent à l'ensemble des habitants et à des publics spécifiques afin de favoriser la mixité et le lien social.

Elle souhaite poursuivre son développement en équipant ses ateliers de machines-outils pour son atelier traditionnel (bois et métal) et l'atelier numérique (Fablab).

Le projet d'investissement consiste à acquérir des machines numériques (imprimantes 3D et découpe laser et machines bois et métal, scies, tour à bois, ponceuse, toupie, raboteuse-dégauchisseuse, perceuse, plieuse, postes de soudure...) pour équiper l'espace ateliers.

Plan de financement :

- Coût du projet : 26 043 Euros
- Métropole : 13 000 Euros
- Conseil Départemental : 7 800 Euros
- Autofinancement : 5 243 Euros

Sur le territoire du Nord Littoral Est de la Ville de Marseille, il est proposé de soutenir une structure :

Le centre social/Maison Pour Tous l'Olivier Bleu - Léo Lagrange Méditerranée, situé dans le 15ème arrondissement, bénéficie d'une position stratégique entre le cœur du village et la résidence des Ayyalades.

Le centre social est ouvert tout l'été. Les températures estivales rendent difficile l'accueil du public et la conduite des activités. L'objectif est de prévenir de la canicule et d'améliorer l'accueil du public par l'installation de climatiseurs dans la salle d'activité principale.

Le centre social dispose également d'un local Jeunes situé au cœur de la résidence des Ayyalades. Le seul poste informatique est obsolète et ne permet pas de mettre en place des ateliers numériques. L'objectif est d'équiper cet espace dédié à la jeunesse afin que le médiateur numérique puisse accueillir des permanences d'aide administrative et de recherche à l'emploi.

Le projet d'investissement consiste à acquérir des climatiseurs pour la salle polyvalente et du matériel informatique (ordinateurs et antivols), du mobilier (siège de bureau et coffre-fort) pour le local Jeunes.

Plan de financement :

- Coût du projet : 16 344 Euros
- Métropole : 4 358 Euros
- Conseil Départemental : 4 358 Euros
- CAF : 4 358 Euros
- Autofinancement : 3 270 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal d'élection le 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- L'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient à la date de sa création, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale fusionnées en application de l'article L 5218-1 du présent code ;
- La signature du Contrat de Ville le 17 juillet 2015 avec la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires ;
- La délibération n°DEVT 005-4211/18/CM du 28 juin 2018 portant création et affectation de l'opération « Financement des investissements Politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence ».

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Sont approuvées les subventions du Conseil de Territoire Marseille Provence aux organismes et associations suivants :

Sur la commune de La Ciotat :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| - ERILIA – Logis Brunet : | 40 000 euros |
| - ERILIA – Matagaux : | 40 000 euros |
| - ERILIA – Fardeloup : | 40 000 euros |
| - Logirem – la treille : | 40 000 euros |
| - Logirem – Parc les arbousiers : | 13 477 euros |

Signé le 28 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Juillet 2020

- Utop Lab Factory : 13 000 euros

Sur la commune de Marseille :

- Léo Lagrange Méditerranée : 4 358 euros

Article 2:

Sont approuvées les conventions correspondantes ci-annexées passées avec les organismes ou les associations susvisées.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 190 835 euros, sont inscrits au budget de l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence – Sous-politique E110 - Opération 2018105800 - Chapitre 4581191007 - Nature 20422 – Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI